

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 FEVRIER 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Elargissement de la rue
Saint-Léger –
prescription de
l'organisation d'une
enquête publique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 février 2015
par voie d'affichages
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 16 février 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 février 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 12 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 février deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND*, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

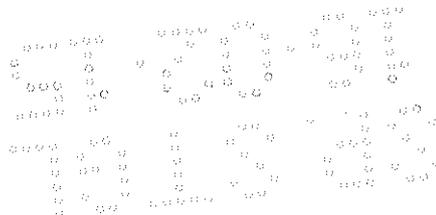
*Madame LIBESKIND (sauf pour le dossier 15 A 00, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014, le Comptes-rendu des Actes Administratifs, les dossiers 15 A 01a, 15 A 01b, 15 A 02a, 15 A 02b, 15 A 03a, 15 A 03b)

Avaient donné procuration :

Monsieur PERICARD à Monsieur LAMY
Madame LANGE à Madame MACE
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI



N° DE DOSSIER : 15 A 07

OBJET : ELARGISSEMENT DE LA RUE SAINT-LEGER
PRESCRIPTION DE L'ORGANISATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur LEGUAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur d'une coulée verte le long du Rû de Buzot, le Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005 prévoit l'élargissement d'une portion de voie de la rue Saint-Léger, correspondant à la section comprise entre les numéros 47 et 71.

L'élargissement envisagé a pour objectifs de permettre la réalisation d'un aménagement harmonieux intégrant tous les modes de déplacement, assurant une circulation apaisée, facilitant les conditions de stationnement et permettant un traitement paysager d'ensemble.

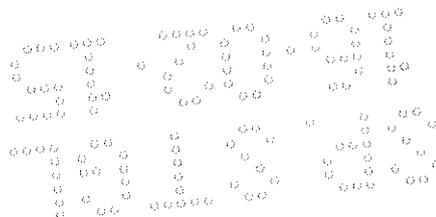
Ce projet nécessite l'acquisition de deux dernières emprises auprès de la SEMAGER (partie de la parcelle AT 875 pour 108m²) et des Consorts SENECHAL (partie de la parcelle AT 1191 pour 100m²) pour une superficie totale de 208m².

Ce projet implique également le classement des nouvelles emprises de la rue Saint-Léger dans le domaine public communal.

Le code de la voirie routière soumet tout projet de modification d'emprise d'une voie publique à enquête publique préalable. Par ailleurs, le code de l'environnement prévoit que la réalisation de travaux d'aménagement de voirie compris entre 0 et 3 km peut faire l'objet d'une procédure d'étude d'impact puis d'une enquête publique environnementale dans le cas où l'autorité compétente en environnement l'impose au terme de la procédure dite « au cas par cas ».

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prescrire l'organisation d'une enquête publique préalable au classement et à l'élargissement d'une partie de la rue Saint-Léger ;
- Autoriser Monsieur le Maire à :
 - Solliciter Monsieur le Préfet de Région en vue de définir si le projet est ou non soumis à étude d'impact ;
 - Organiser l'enquête publique préalable au classement et à l'élargissement d'une partie de la rue Saint-Léger et désigner le Commissaire Enquêteur en charge de cette enquête ;
 - Signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de ces procédures.



DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

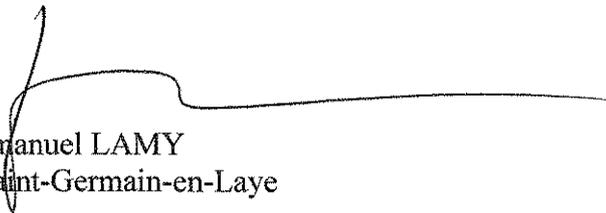
À L'UNANIMITÉ,

PRESCRIT l'organisation d'une enquête publique préalable au classement et à l'élargissement d'une partie de la rue Saint-Léger ;

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Solliciter Monsieur le Préfet de Région en vue de définir si le projet est ou non soumis à étude d'impact ;
- Organiser l'enquête publique préalable au classement et à l'élargissement d'une partie de la rue Saint-Léger et désigner le Commissaire Enquêteur en charge de cette enquête ;
- Signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de ces procédures.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

